

## **Séance extraordinaire du mardi 17 décembre 2024**

**À une assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Marcellin, tenue le mardi 17 décembre 2024, à 18 h 00, à la salle du conseil, située à l'Édifice municipal, 336 route 234, Saint-Marcellin.**

Sont présents à cette assemblée, les membres du conseil suivants : M. Éric Boucher, Mme Martine Vignola, M. Sébastien Noël, M. Jean-Yves Allard.

Formant tous quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Thériault.  
L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil, 15 décembre 2024.

### **Adoption de l'ordre du jour** **Résolution No. 2024-444**

**Proposé par M. Sébastien Noël**

**Résolu à l'unanimité**

Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- Résolution d'autorisation donnée à la directrice générale de faire un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis Ouest.
- Période de questions
- Fermeture de l'assemblée

### **Emprunt temporaire de 3 205 000.00 \$ à la Caisse Desjardins Neigette et Mitis Ouest** **Résolution No. 2024-445**

**PROPOSÉ PAR MME MARTINE VIGNOLA**

**Résolu à l'unanimité**

Que la Municipalité de Saint-Marcellin autorise la directrice à faire un emprunt temporaire au montant total de 3 205 000.00 \$ auprès de la Caisse Desjardins Neigette et Mitis Ouest, tel qu'édicté dans le règlement d'emprunt no. 2024-375, afin de défrayer les coûts des travaux prévus pour le projet de démolition et de construction du centre communautaire.

Que la mairesse, Mme Julie Thériault, et la directrice générale, Mme Nathalie Chouinard, soit autorisées à signer pour et au nom de la municipalité tout documents en lien avec cet emprunt.

### **Fermeture de l'assemblée** **Résolution No. 2024-446**

**Proposé par M. Éric Boucher**

**Résolu à l'unanimité**

**Que l'assemblée soit levée à 18 h 05 .**

---

Julie Thériault, mairesse

---

Nathalie Chouinard, dir.gén./Greffière.trés.

Je, Julie Thériault, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Julie Thériault, mairesse